



[cialis kaufen](#) [viagra generika](#) argaiv1619

Un meilleur maillage des bacs dédiés aux déchets verts pour toute la ville de Mende, voilà la volonté de la Communauté de Communes Coeur de Lozère pour améliorer ce service de collecte séparée. Pour se faire "*les services de la collectivité ont déployé plusieurs bacs verts dans les hameaux et quartiers qui n'avaient pas accès à ce service*

" souligne Laurent Suau, Président de la Communauté de Communes Coeur de Lozère. L'objectif de ce service

est de faciliter la valorisation des déchets végétaux en proposant une solution de tri à proximité de l'utilisateur. Après collecte, les déchets verts sont broyés par le SDEE pour être valorisés sur les terres agricoles. "*Le respect des consignes de tri est important car, un bac pour les déchets verts qui serait souillé par les ordures ménagères ne pourra être valorisé en broyat*" souligne Céline Janvier en charge du PLPD Centre-Lozère.

Toujours dans la continuité de la proximité, la Communauté de Communes Coeur de Lozère a fait le choix de la valorisation locale des déchets végétaux des habitants, en créant sur les communes une plateforme pour accueillir les déchets verts. Un broyeur capable de broyer des végétaux avec un diamètre de branche jusqu'à 100 mm est prêté aux communes. Les habitants doivent se rapprocher de leur commune pour connaître les modalités d'accès, de dépôts et de retrait du broyat.

Pour rappel, les déchets verts sont acceptés à la déchèterie Coeur de Lozère. Ceux-ci seront pour partie valorisés en broyat agricole et en broyat pour les particuliers. Puisqu'en l'absence d'utilisation du broyeur par les communes, celui-ci sera utilisé à la déchèterie intercommunale.

Considérer les déchets organiques et végétaux comme une ressource et plus comme un déchet est une volonté de la collectivité. "Depuis 2019 nous travaillons sur la valorisation des déchets organiques avec la distribution des composteurs et la formation au compostage. Notre réflexion se poursuit aujourd'hui, afin de pouvoir proposer d'autres solutions de tri et de valorisation pour ce type de déchet", précise Laurent Suau. En effet, comme le prévoit la loi, au 31 décembre 2023, tous les ménages devront bénéficier d'une solution de tri à la source des biodéchets (déchets alimentaires et déchet de jardin).

Informations supplémentaires :

- Deux ateliers sur le thème de la réduction des déchets verts au jardin sont prévus sur les communes de Badaroux et Barjac au printemps 2022. Ouvert à tous, sur inscription. Gratuit.

- **Retrouvez ici : [l'optimisation du circuit de la collecte](#)**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la Communauté de Communes sur [collec\\_teselective@coeurlozere.fr](mailto:collec_teselective@coeurlozere.fr)  
ou par téléphone au 04 66 49 40 11